



## Droit de l'urbanisme

Par **Chrislou 20**, le **07/07/2021** à **22:47**

La commune sur laquelle j'ai bâti ma maison souhaite vendre une partie d'un terrain situé en limite séparative de ma propriété

Cette partie de terrain serait achetée par une agence de logements HLM qui est propriétaire d'un immeuble situé en bordure du terrain en question

Le géomètre qui est venue borné le long de ma clôture a besoin de l'ajout de ma signature sur le plan établi.

Signature qui viendrait s'ajouter à celles du maire et de l'agence locative qui y figurent déjà.

Je crains que la cession de cette parcelle de terrain par la commune engendre un agrandissement des logements HLM et donc plus de nuisance sonore

Puis-je refuser de signer ce document ?

Si oui, quelles en seraient les conséquences ?

Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **08/07/2021** à **07:57**

Bonjour,

C'est un document d'arpentage:

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/8347-PGP.html/identifiant%3DBOI-CAD-MAJ-10-20-20-20180704>

Cela n'a rien à voir avec la ou les constructions futures, qui peuvent être une éolienne ou un

cinnetierre.

Par **amajuris**, le **08/07/2021** à **10:46**

bonjour,

si vous ne voulez pas de logements HLM à côté de chez vous, proposez à la commune d'acheter ce terrain.

salutations